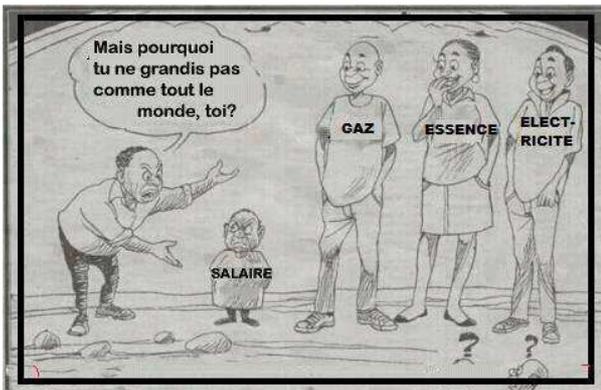




Union  
Syndicale **Solidaires**

## Accord Ségur : des avancées insuffisantes et des points négatifs



### Les salaires

#### 183€ nets /mois pour tout le personnel non médical des hôpitaux et EHPAD :

- 1<sup>ère</sup> partie du versement en janvier 2021 de 90€ avec rétroactivité depuis septembre 2020 (soit 450€).
- 2<sup>ème</sup> partie en mars 2021 de 93€

Cela peut paraître une forte augmentation mais c'est bien moins que les 300€ revendiqué pour compenser les blocages des salaires depuis des années.

**Revalorisation des grilles des soignants, rééducateurs et médicotechniques** au 1<sup>er</sup> semestre 2021 : passage en B des aides-soignants avec maintien de la catégorie active, revalorisation des grilles des A et B, y compris ceux placés en cadre d'extinction (ex : IDE restées en B). Le ministère annonce que cela représenterait en moyenne 35€ par personne.

Toutes ces augmentations doivent être incluses dans la LFSS (loi de financement de la sécurité sociale) votée en décembre. Au vu de la situation économique générale et de ses conséquences sur le budget de la sécu, on n'est pas assuré que cela soit vraiment effectif aux dates annoncées.

### Fusion des primes : Chantier devant démarrer en 2021



### Les recrutements



Le ministère en annonce 15000 (dont 7500 sur postes vacants). C'est loin des besoins et ils doivent aussi être prévus dans la LFSS.

Les établissements doivent définir leurs besoins en effectifs et les transmettre à l'ARS qui aura pouvoir de décision. **Donc beaucoup d'incertitudes sur la réalité des embauches.** Et Cela va-t-il suffire pour rendre attractif aux yeux des jeunes professionnels qui désertent la fonction publique hospitalière à cause des conditions de travail et de soins ?

## Le temps de travail



Comment faire marche arrière et revenir doucement mais sûrement sur la loi des 35h avec l'accord de certains syndicats et moins recruter. C'est aussi travailler plus pour gagner un peu plus !

- Modification du décret sur les 35h et 32h de nuit.
- Réduction à 11h du repos quotidien, au lieu de 12h
- Annualisation du temps de travail
- Majoration des 5 premières heures supplémentaires.
- Mise en place de forfaits jours sur volontariat : donc une journée de travail peut aller jusqu'à 13h (24 – 11 de repos quotidien) sans heures supplémentaires ni récupération. Et partout où c'est en place, cela a démarré sur volontariat.

## Prime au mérite



Appelée prime d'engagement collectif versée aux équipes sur projet visant à renforcer la qualité du service rendu. Où comment mettre les équipes en concurrence ! On a plutôt besoin de coopération.



## Les grands absents de l'accord

Rien sur l'arrêt des fermetures de lits et les restructurations, la désertification des certains territoires. La pandémie a pourtant montré que des besoins immenses sont insatisfaits. Ce n'est donc pas la fin des brancards dans les couloirs des services d'urgence.

Rien sur le financement de l'hosto : la T2A va continuer ses ravages.

Rien pour l'instant sur les salaires des agents des établissements sociaux et médicosociaux de la Fonction Publique hospitalière.

C'est pour cela que Santé Sociaux n'a pas signé

FORCE  
COURAGE  
LOYAUTÉ  
INDEPENDANCE  
ÉCOUTE  
SOUTIEN  
FÉMINISME  
IMPLICATION  
DÉTERMINATION  
SINCÉRITÉ  
LIBERTÉ  
COMBAT

ÉCOUTE  
LIVRETS  
INFOS  
VALEURS  
HUMAIN  
FIÈRE ET  
DEBOUT  
VICTOIRE  
RESISTANCE  
TRANSPARENCE  
RESPECT

LUTTE  
LOI  
SERVICE  
PUBLIC  
SOCIAL  
DROIT  
À LA  
PAROLE

SOLIDARITÉ  
ANTI NAGUILLE  
DISPONIBILITÉ  
EFFICACITÉ  
LUTTE CONTRE LES  
DISCRIMINATIONS  
INTÉGRITÉ  
UNITAIRE  
DÉMOCRATIE  
HONNÊTE  
C'est SUB